

**COMMUNE DE LAPARADE***Séance du 22 janvier 2026***Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ghislain GOZZERINO, Maire.

Présents : Ghislain GOZZERINO, Maire

Mme Françoise YRIEIX,

M. Martial ATANNÉ,

M. Claude FREICHE,

Mme Mireille MARILLIER,

M. Marc MORISSET adjoints,

M. Bernard BITTNER,

M. Michaël GIBERT,

M. Wander VAN DE HEL. Conseillers municipaux

Absents excusés et représentés :

Mme Christelle BRETHON, pouvoir à Mme Mireille MARILLIER

Mme Maryline LANSADE, pouvoir à M. Martial ATANNÉ

Absent excusé :

-----

Absent :

-----

Secrétaire de séance : M. Claude FREICHE est élu secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 11

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 (transmis pour lecture).
2. Autorisation à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025) avant le vote du budget 2026.
3. Mise en place bordure Place du Monument aux morts.
4. Tronçonneuse STIHL MS251 CBE, présentation devis
5. Devis isolation des combles du logement communal au 4 rue de la Poste.
6. Projet MAM et étage - plan de financement et demande de subventions (*abrogation délib. 38\_2025*)
7. Vente bois et friches
8. Informations et questions diverses

**Monsieur le Maire, en qualité de président, précise dès le début de la séance que le dernier point des informations et questions diverses sera abordé sans public. Il invitera le public à se retirer lorsque ce sera le moment et le remercie pour sa compréhension. Le Procès-verbal précisera le thème abordé mais pas son contenu.**

## 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

## 2 – Autorisation à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025) avant le vote du budget 2026- Délibération 01\_2026

M. le maire rappelle aux élus que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril (en cette année d'élections municipales), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

En attendant le vote du Budget Primitif 2026, Monsieur Le Maire propose d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites ci-après :

<u>Opération, Article et Désignation</u>	2025 BUDGET + DM et/ou Virement de crédit	1/4 des crédits autorisés 2026
<b><u>Opération 13 RÉPARATION BÂTIMENTS COMMUNAUX</u></b>		
Compte 2131 : Bâtiments publics	11 300,00 €	2 825,00 €
Compte 2156 : Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	4 300,00 €	1 075,00 €
<b><u>Opération 17 VOIRIE COMMUNALE DU VILLAGE</u></b>		
Compte 2151 : Réseaux de voirie	71 000,00 €	17 750,00 €
<b><u>Opération 19 ECOLE PLACE DE GABARET</u></b>		
Compte 203 : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	6 000,00 €	1 500,00 €
Compte 2131 : Bâtiments publics	14 000,00 €	3 500,00 €
<b><u>Opération 37 LOGEMENTS COMMUNAUX</u></b>		
Compte 2132 : Bâtiments privés	15 000,00 €	3 750,00 €
<b><u>Opération 45 ACQUISITION DE MATERIEL</u></b>		
Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	1 125,00 €
<b>Total</b>	<b>126 100,00 €</b>	<b>31 525,00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, hors crédits afférents au remboursement de la dette soit :

**COMMUNE DE LAPARADE**

Séance du 22 janvier 2026

<u>Opération, Article et Désignation</u>	2025 BUDGET + DM et/ou Virement de crédit	1/4 des crédits autorisés 2026
<b><u>Opération 13 RÉPARATION BÂTIMENTS COMMUNAUX</u></b>		
Compte 2131 : Bâtiments publics	11 300,00 €	2 825,00 €
Compte 2156 : Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	4 300,00 €	1 075,00 €
<b><u>Opération 17 VOIRIE COMMUNALE DU VILLAGE</u></b>		
Compte 2151 : Réseaux de voirie	71 000,00 €	17 750,00 €
<b><u>Opération 19 ECOLE PLACE DE GABARET</u></b>		
Compte 203 : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	6 000,00 €	1 500,00 €
Compte 2131 : Bâtiments publics	14 000,00 €	3 500,00 €
<b><u>Opération 37 LOGEMENTS COMMUNAUX</u></b>		
Compte 2132 : Bâtiments privés	15 000,00 €	3 750,00 €
<b><u>Opération 45 ACQUISITION DE MATERIEL</u></b>		
Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	1 125,00 €
<b>Total</b>	<b>126 100,00 €</b>	<b>31 525,00 €</b>

- **De reprendre** les crédits ci-dessus au Budget Primitif 2026
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents

### **3 – Mise en place bordure Place du Monument aux morts - Délibération 02\_2026**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement nécessitent une intervention aux frais de la commune s'agissant des bordures de la place du Monument aux morts. Cette intervention doit être effectuée dans les meilleurs délais aussi un seul entrepreneur de proximité a été sollicité.

Le devis n°1057 est présenté par l'entreprise SAS Gionco Jacques prenant en compte l'ensemble des contraintes imposées. Ce devis s'élève à la somme de 2.525,00 € HT soit 3.030,00€ TTC comprenant le terrassement, l'évacuation des terres, la mise en place des bordures sur lit de béton, blocage et finition des joints.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

#### **DÉCIDE :**

- **D'approuver** le devis présenté
- **De prendre en charge** la dépense de 2.525,00 € HT soit 3.030,00€ TTC dont les crédits sont provisionnés à l'opération 17 – Voirie Communale du village
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents

#### **4 – Tronçonneuse STIHL MS251 CBE - Délibération 03\_2026**

Monsieur Le Maire précise que les agents techniques effectuent les différentes coupes et élagages avec du matériel emprunté à des administrés... Il convient que la collectivité s'équipe au plus tôt d'une tronçonneuse. Le modèle présenté - une tronçonneuse thermique STIHL MS251 - est celui qui semble correspondre le plus aux besoins et manipulations de l'agent qui l'utilisera (Agent qui va effectuer une formation début du mois prochain sur l'entretien et l'utilisation en toute sécurité de cet outil).

En ce sens, un devis a été demandé auprès de deux fournisseurs de proximité :

- CARRÉ VERT dont le siège est à Clairac : 577,12 € HT soit 692,54€ TTC (devis n°074684)
- COMAI SAS dont le siège est à Tonneins : 520,75 € HT soit 624,90€ TTC (devis n°021434)

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

#### **DÉCIDE :**

- De valider le devis N°021434 de l'entreprise COMAI SAS d'un montant de 520,75€ HT soit 624,90€ TTC pour son prix plus intéressant mais surtout pour la qualité de son service après-vente.
- D'affecter la dépense en investissement à l'article 2188 de l'opération 45 – ACQUISITION DE MATÉRIEL
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier dont ce devis.

**ADOPTÉE :** à l'unanimité des membres présents

#### **5 – Isolation des combles du logement communal au 4 rue de la Poste - Délibération 04\_2026**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les locataires du logement communal au 4 rue de la Poste ont signalé à plusieurs reprises que leur consommation d'électricité a augmenté.

Une entreprise disponible a été sollicitée pour contrôler l'état de l'isolation des combles qui a été installée il y a plus de 30 ans. Il en ressort en effet qu'elle n'est plus efficiente.

Cette entreprise CAPSTYLE de Marmande a présenté un devis d'isolation avec de la laine de roche à dérouler en deux couches (pour obtenir une épaisseur de 300 mm) incluant aussi un cheminement permettant d'accéder au cumulus qui est sous la toiture. Le devis 26P005 s'élève à 3.278,00€ HT et bénéficie d'une TVA à 5,50% (s'agissant d'un logement d'habitation de + de 2 ans) soit un montant TTC de 3.458,29€.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré

#### **DÉCIDE :**

- **D'approuver** le devis présenté
- De prendre en charge à l'opération 37 : Logements communaux (article 2132), l'isolation sous combles du logement communal sis au 4 rue de la Poste) d'un montant de 3.278,00€ HT soit 3.458,29 € TTC
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

*Monsieur Gionco viendra avec son élévateur pour que soient retirés les deux anciens cumulus et une armoire basse qui écrasent la laine de verre existante, afin de permettre à l'entreprise de travailler plus confortablement.*

**ADOPTÉE :** à l'unanimité des membres présents

**COMMUNE DE LAPARADE**

Séance du 22 janvier 2026

**6 – Projet MAM et étage - plan de financement et demande de subventions (abrogation de la délibération 38\_2025) - Délibération 05\_2026**

A la dernière séance de l'année 2025, le Conseil Municipal a délibéré quant au plan de financement du projet MAM et des demandes de subventions associées.

Monsieur Michel Gouriou, Sous-Préfet de Marmande est venu à la visite organisée le 10 décembre 2025. Il a pu rencontrer le Maire, une partie des élus, ainsi que Madame Hélène SORESSI Responsable du Service Petite Enfance & Jeunesse et Madame Olivia PIERRE Cheffe de projet « petites Villes de demain », toutes deux de la Communauté de Communes Lot et Tolzac qui accompagnent et soutiennent la collectivité dans ce dossier. Ce projet s'inscrit dans l'**opération de Revitalisation de Territoire** de la Communauté de communes à la fiche action numéro 4.20.

Ils ont visité l'ancienne école de la place Gabaret où l'aménagement du rez-de-chaussée est prévu afin de permettre la création d'une MAM. Il a apporté des conseils avisés portant entre autres sur l'isolation de l'étage de ce bâtiment et sa rénovation afin d'optimiser le gain énergétique de l'ensemble du bâtiment.

Les élus ont trouvé que ses conseils étaient judicieux et ont imaginé dans un premier temps la rénovation de ce niveau pour y créer une salle associative.

En suivant, l'étude thermique a pu être réalisée pour ce niveau et l'estimation des travaux supplémentaires a été transmise à la mairie.

Le budget s'en trouve donc nettement modifié car augmenté de près de 80%. En effet, le coût estimatif des travaux (étude thermique et honoraires inclus) serait alors de 192 402,00 € HT (230 882,40€ TTC pour une TVA à 20%).

La commune n'a pas la capacité d'autofinancer le projet dans sa globalité aussi, le dossier de demande de subventions au titre du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics et de la DETR a été monté par Madame Olivia PIERRE – Cheffe de projet « petites villes de demain » auprès du Service Habitat de la Communauté de Communes Lot et Tolzac (CCLT). Il est présenté ce jour en Conseil.

Dépenses HT		Recettes	Montant sollicité		taux
		Total subventions Etat	77 265 €		
			Taux sur dépenses éligibles		
Dépenses éligibles au fonds vert	96 859 €	Fonds Vert	48 855 €	50%	40%
Etude thermique (éligible fonds vert)	850 €				
Dépenses éligibles DETR	74 893 €	DETR	28 408 €	30%	
Honoraires	19 800 €				
		<b>Autofinancement Mairie</b>	<b>115 140 €</b>		<b>60%</b>
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>192 402 €</b>				<b>100%</b>

Les travaux seront réalisés **en deux tranches distinctes** : la **tranche 1 portant sur le rez-de-chaussée** et la **tranche 2 concernant l'étage**.

**La tranche 1 pourra être mise en service dès son achèvement**, permettant ainsi l'installation des assistantes maternelles et le début de leur activité professionnelle. Cette tranche est indépendante de la deuxième.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## DÉCIDE

- **d'approuver** le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans l'ancienne école communale
- **d'entreprendre** cette opération d'investissement
- **de prévoir** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération en deux tranches
- **de solliciter les subventions** conformément au plan de financement prévisionnel présenté
- **de donner pouvoir** à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents

### 7 – Vente bois et Taillis (friches)- Délibération 06\_2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les deux procédures d'acquisitions de biens sans maître ont été initiées par les deux propriétaires des Côteaux-Lodges car ils avaient identifié des parcelles sans propriétaire existant.

*Précisions rappelées lors du Conseil municipal du 24 février 2026, qui ont été régulièrement expliquées, et qui ressortent des précédents procès-verbaux : « Sans la demande des deux propriétaires des Côteaux Lodges pour régulariser leur projet, les procédures de biens sans maîtres n'auraient jamais été engagées. Cela a apporté du patrimoine à la collectivité qui priorisera les voisins des parcelles lors de leur mise en vente. »*

La plupart de ces parcelles sont disparates, constituées de bois et de taillis (friches).

Afin de leur permettre de développer leur activité, ils ont besoin d'acheter plusieurs parcelles issues de ces procédures. Aussi ont-ils fait la proposition ci-dessous à la commune :

Section	Parcelle	Acquisition commune des biens sans maître de	Zonage Type	M <sup>2</sup>	Commentaires	Prix ha prop.	Prix achat
AK	143	Benech Jean	N - Bois/Taillis	3095	<i>Sous ligne électrique, fortement enclavée</i>	1.850,00 €	572,00 €
AK	147	Benech Jean	N - Bois/Taillis	5488	<i>Sous ligne électrique, fortement enclavée</i>	1,850.00 €	1.015,00 €
AK	217	Benech Jean	N - Bois/Taillis	3237	-	2,300.00 €	744,00 €
AK	240	Benech Jean	N - Bois/Taillis	1376	-	2,300.00 €	316,00 €
AK	246	Vessere Félix Jean	N - Bois/Taillis	599	-	2,300.00 €	137,00 €
					TOTAL		2.784,00 €
					Arrondi à		2.800,00 €

Considérant que les parcelles proposées à l'achat ne sont pas nécessaires au fonctionnement de la commune,

Considérant que le prix proposé s'avère correct

Considérant que les frais notariés sont à la charge des acheteurs,

Aussi, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## DÉCIDE

- De vendre les parcelles présentées au prix d'achat proposé, arrondi, comme suit :

**COMMUNE DE LAPARADE**

Séance du 22 janvier 2026

Section	Parcelle	Acquisition commune des biens sans maître de	Zonage Type	M <sup>2</sup>	Commentaires	Prix ha prop.	Prix achat
AK	143	Benech Jean	N - Bois/Taillis	3095	<i>Sous ligne électrique, fortement enclavée</i>	1.850,00 €	572,00 €
AK	147	Benech Jean	N - Bois/Taillis	5488	<i>Sous ligne électrique, fortement enclavée</i>	1,850.00 €	1.015,00 €
AK	217	Benech Jean	N - Bois/Taillis	3237	-	2,300.00 €	744,00 €
AK	240	Benech Jean	N - Bois/Taillis	1376	-	2,300.00 €	316,00 €
AK	246	Vessere Félix Jean	N - Bois/Taillis	599	-	2,300.00 €	137,00 €
					TOTAL		2.784,00 €
					Arrondi à		2.800,00 €

- D'accepter le prix d'achat du lot de ces 5 parcelles pour la somme de 2.800,00 €
- De préciser que les frais notariaux seront à la charge des acheteurs.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette transaction auprès de l'Office Notarial en charge de cette vente.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents

### **8 – Proposition de motion de soutien au monde agricole - Délibération 07\_2026**

Monsieur le Maire revient sur la proposition de motion transmise par courriel à la mairie ce 13 janvier 2026 par le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Lot-et-Garonne et la fdsea47. Cette proposition a été remise à chacun des élus la semaine précédant cette séance.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, précise que si, sur le fond, la proposition est intéressante, il s'avère qu'elle arrive un peu tardivement dans le débat ; et

#### **DÉCIDE**

- DE REJETER CETTE MOTION

**REJETÉE** : à l'unanimité

### **9 - Informations et questions diverses**

- Demande d'achat de concession cimetièrè : Une administrée de Castelmoron-sur-Lot, limitrophe de Laparade, très présente sur la commune auprès de l'association du Temple, a formulé une demande afin de pouvoir acquérir une concession au cimetière de Laparade (avec son époux). Elle a précisé que

*son petit-fils ainsi que deux de ses oncles y sont inhumés. L'ensemble des élus présents ont formulé un avis positif à cette demande. Un courrier lui sera envoyé en ce sens afin qu'elle vienne en mairie, acheter une concession pour deux personnes, à proximité de ses proches.*

*Un couple de Clairac, dont madame est native de Laparade, a formulé la même demande. Les élus ont aussi formulé un avis positif, à titre dérogatoire. Un courrier lui sera envoyé en ce sens afin qu'ils viennent en mairie, acheter une concession pour eux deux.*

- Résumé réunion EAU 47 de ce mardi 20.01.2026 : Monsieur Bernard BITTNER, délégué, rapporte les informations suivantes : Cette réunion traitait des prévisions budgétaires. Il est question là de dizaines de millions d'euros pour ce syndicat. Dans les grandes lignes, il est prévu la création d'une usine de traitement, la continuité de la lutte contre le CVM (rappel : chlorure de vinyle monomère, composé volatil classé comme agent cancérigène certain pour l'homme), le déplacement de réseau pour la future ligne LGV (frais qui devraient être remboursés à EAU 47 par l'Etat par la suite), l'entretien et la réparation des châteaux d'eau et réservoirs, de leur chemin d'accès et la mise en place de 3 niveaux de sécurité pour éviter tous risques de contaminations volontaires (grillage + porte + vannes de renvoi), la détection en amont au niveau des pompes des pollutions volontaires ou accidentelles afin d'arrêter les pompes avant la mise en réseau, la pose de compteur pour permettre les télérelèves. Concernant LAPARADE, il a été abordé non pas les dépenses prévisionnelles mais celles des actions passées ou en cours telles que l'insonorisation de la pompe au Moulin de Safin et de ses contrôles, l'extension du réseau d'assainissement, rappelant que le coût global (études 2025+2026 et les travaux) s'élève à près de 290 000€.
- *Intervention de Monsieur Marc MORISSET suite à sa participation à la réunion de TE47. Il rappelle qu'il faut être vigilant sur les demandes de permis photovoltaïques via des promoteurs car le réseau dans le département est saturé.*
- *Madame Françoise YRIEIX précise que l'installation de Terapolis, développeur du projet agrivoltaïque clé en main sur Brugnac, nécessite plus de 12 kms de tranchées afin de le raccorder à Gontaud.*
- Point sur les travaux d'extension du réseau d'assainissement : Réunion de chantier. Les travaux avancent bien, il reste une semaine de chantier et un contrôle via une caméra. Il faudra que le compactage soit vérifié, qu'un décaissage de 16 cm soit fait dans le macadam afin de mettre à niveau le revêtement entre la RD (rue de Monclar) et la voie communale (bicouche) menant à la pompe de relevage.
- Tour de garde Bureau de vote : Monsieur Le Maire rappelle qu'au prochain Conseil Municipal du 19 février 2026 (date CM modifiée au mardi 24.02.2026), il faudra déclarer le tour de garde pour la journée du 15 mars (1<sup>er</sup> tour des élections municipales) et demande aux élus de réfléchir à leurs disponibilités.

***Monsieur Le Maire rappelle qu'en début de séance il avait précisé que ce dernier point serait abordé sans public et demande aux personnes présentes dans le public, de bien vouloir sortir. Il est alors 20h00.***

- Point sur les affaires juridiques en cours.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20 h 30.

**COMMUNE DE LAPARADE**

Séance du 22 janvier 2026

---

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 01\_2026 à 07\_2026

Numéro	Libellé
01_2026	Autorisation à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025) avant le vote du budget 2026 - <b>ADOPTÉE</b>
02_2026	Mise en place bordure Place du Monument aux morts - <b>ADOPTÉE</b>
03_2026	Tronçonneuse STIHL MS251 CBE - <b>ADOPTÉE</b>
04_2026	Isolation des combles du logement communal au 4 rue de la Poste - <b>ADOPTÉE</b>
05_2026	Projet MAM et étage - plan de financement et demande de subventions – <b>ADOPTÉE</b>
06_2026	Vente bois et taillis - <b>ADOPTÉE</b>
07_2026	Proposition de motion de soutien au monde agricole - <b>REJETÉE</b>

Liste des membres présents : Mesdames Mireille MARILLIER, Françoise YRIEIX, Messieurs Martial ATANNÉ, Bernard BITTNER, Claude FREICHE, Michaël GIBERT, Ghislain GOZZERINO, Marc MORISSET et Wander VAN DE HEL.

Le Maire  
Ghislain GOZZERINO

Le Secrétaire de séance  
Claude FREICHE